



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le 10/02/2025
ID : 017-200041689-20250203-BC2025_009-DE

Bureau communautaire du 3 février 2025

Objet : Tarification 2025 - Maisons de santé communautaires

Numéro de délibération : BC2025_009

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

René ESCLOUPIER, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Ornella TACHE, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 22
Votants : 22
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Tarifcation 2025 - Maisons de santé communautaires

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°BC2016_026 harmonisant les tarifs des locaux dédiés aux activités médicales, paramédicales, aux locaux destinés aux permanences et réunions, ainsi qu'aux studios,

Toutes les maisons de santé communautaires sont constituées de locaux dédiés aux activités médicales et paramédicales (cabinets médicaux) et de locaux destinés aux permanences et réunions relatives à la santé (bureaux polyvalents et salles de réunions) et disposent d'un studio (sauf Néré) pour les internes en médecine ou les médecins remplaçants.

Afin de développer la location des bureaux polyvalents sur l'ensemble des 4 maisons de santé de la collectivité,

Les tarifs proposés pour les bureaux polyvalents sont :

Nombre de jours	Bureau polyvalent de moins de 15 m ² en TTC	Bureau polyvalent de plus de 15 m ² en TTC	Anciens tarifs
0,5	18 €	24 €	20 €
1	27 €	36 €	35 €
2	41 €	54 €	70 €
3	61 €	81 €	
4	72 €	96 €	120 €
5	85 €	113 €	
6	100 €	133 €	
7	118 €	157 €	
8	139 €	185 €	240 €
9	150 €	200 €	
10	162 €	216 €	
11	175 €	233 €	
12	189 €	252 €	
13	204 €	272 €	
14	221 €	294 €	
15	238 €	318 €	
16	257 €	343 €	

Pour les salles de réunions et les studios, les tarifs sont inchangés :

- salle de réunion :
 - 30 € la ½ journée
 - 60 € la journée
 - 30 € la soirée (à partir de 18 h 00)
- studio :
 - 30 € la nuit
 - 120 € la semaine
 - 200 € les 2 semaines
 - 280 € les 3 semaines
 - 350 € le mois
 - gratuit pour les internes en médecine et les étudiants relevant de professions paramédicales

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire, après avis favorable de la commission sociale en date du 6 novembre 2024 :

- d'approuver la tarification des bureaux polyvalents, salles de réunions et studios des maisons de santé communautaires ci-dessus définie qui sera applicable à compter du 1^{er} mars 2025,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,